

28.06.2007 - 16:30 Uhr

La Taxe sur le CO2 arrive - il est temps de passer à l'énergie du bois

Zurich (ots) -

- Indication: Des images peuvent être téléchargées sous:

<http://www.presseportal.ch/fr/pm/100003923> -

La souris est dans le sac : dès le 1er janvier 2008

la taxe sur le CO2 renchérit le mazout et le gaz naturel. Celui qui chauffe au bois n'est pas concerné. Il est plus judicieux que jamais d'utiliser du bois indigène comme source d'énergie.

Energie-bois Suisse soutient depuis longtemps la taxe sur le CO2. Le Parlement et le Conseil Fédéral se sont enfin décidés pour son introduction au 1er janvier 2008. Elle s'élèvera à 12 francs par tonne de CO2 émise. Cela correspond à environ 3 centimes par litre de mazout et respectivement 2.5 centimes par mètre cube de gaz. La taxe devrait probablement doubler en 2009 et tripler en 2010. De cette façon, les énergies fossiles responsables de la dégradation des conditions climatiques coûteront rapidement plus cher et de manière tangible. Ce qui n'est pas le cas de l'énergie du bois, libérée de toute taxe puisqu'elle est neutre en CO2.

Il est désormais plus intéressant que jamais d'abandonner les énergies non renouvelables et d'opter pour l'énergie du bois, énergie moderne et respectueuse de l'environnement. Celui qui achète un chauffage au bois muni du label de qualité (cf voir liste sous www.energie-bois.ch) a la garantie non seulement de protéger le climat, mais également de s'équiper d'un chauffage à faibles émissions et à haut rendement. La technique a tellement progressé qu'il existe aujourd'hui une solution sur mesure et économique adaptée à chaque besoin de chauffage.

Contact:

Energie-bois Suisse
Christoph Rutschmann
Neugasse 6
8005 Zurich
Tél.: +41/44/250'88'11

Internet: www.energie-bois.ch, www.sfi.ch, www.vhp.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003923/100537568> abgerufen werden.